

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 18 Février 2010

**

Membres présents : MMES BEZANÇON, BUTHOD-RUFFIER, CABANTOUS, FERNANDES, MM. HAPP, JUIGNÉ, PAPINAUD, TAILLEMITE, THOMAS, VANRYCKEGHEM

Membres absents : Melle MASOLINI donne pouvoir à M. PAPINAUD

Secrétaire de séance : Mme Corinne CABANTOUS

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Complète la liste des organismes qui recevront une subvention communale sur l'exercice 2010 :
 - Maison Familiale et Rurale de POUANCÉ (45) : 44 € pour 1 élève
 - Lycée Privé de SAINTE COLOMBE : 44 € pour 1 élève
 - ADAVIRS : 60 €
 - SPA NAILLY : 280 €
 - Collège des Champs Plaisants : 200 € (*séjour de 4 élèves en Italie*)
 - Coopérative scolaire de FONTAINE : 194 €
 - Coopérative scolaire de VOISINES : 249 €
 - ASSADS : 50 € (*aide exceptionnelle pour contribuer au redressement de la situation financière*)
- Autorise le Maire à signer une convention avec la ville de SENS, pour l'utilisation du centre nautique Pierre Toinot, durant une dizaine de séances à compter du 29 mars 2010, par les élèves de grande section, moyenne section et CP, moyennant la somme de 73,50 € le créneau horaire.
M. le Maire est autorisé à signer la convention de transport qui permettra de conduire ce groupe à la piscine.
- Accepte l'actualisation du tarif horaire présenté par l'Association Intermédiaire pour l'Emploi de l'arrondissement de SENS et autorise le maire à signer un avenant à la convention à effet du 01/01/2010.
- Décide de procéder au remplacement du photocopieur de la Mairie, par un copieur couleur s'élevant à la somme de 4 450 € ht, après reprise du matériel de l'école et du transfert de l'appareil de la Mairie vers l'école. Le Maire est autorisé à signer le contrat de maintenance correspondant ainsi que le contrat connectique avec le matériel informatique.
- Vote la somme de 13 700 € à l'article D20417 du budget pour solder la facture de dissimulation du réseau basse tension et France Télécom, dans la Rue des Renardières.
- Remercie l'association des anciens secouristes de Fontaine-la-Gaillarde, qui offre un défibrillateur à la commune. Le matériel sera livré le jeudi 4 mars 2010 et sera accompagné d'une formation le jour même pour initier la population à son fonctionnement.
- Accepte l'adhésion de la commune de BUSSY-EN-OTHE, au SIVU de la Fourrière du Sénonais.
- Constitue les bureaux de votes pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010.

Questions diverses :

- Les conseillers sont invités à assister à la première réunion organisée par le bureau d'étude PERSPECTIVES Environnement à qui la pré-étude de l'opération « Cœur de Villages Plus » a été confiée, le jeudi 25 février à 18h00.
- M. le Maire apporte quelques précisions sur le dispositif SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif), qui devra être mis en place dans chaque collectivité à l'horizon 2012.
- Dans le cadre de la réforme des collectivités locales, chaque commune devra adhérer à une structure intercommunale d'ici 2014. Une réunion de réflexion sur ce sujet à eu lieu en janvier, avec une dizaine de communes non-adhérentes. La prochaine réunion est prévue à Fontaine le 1^{er} mars, pour avancer sur le projet.
- La subvention sollicitée auprès du conseil général pour installer une borne incendie Rue des Renardières, a fait l'objet d'un rejet, pour montant inférieur au seuil minimum.
- Du fait des intempéries, les travaux de voirie dans la Rue des Renardières ont pris du retard.
- La commune de Sens propose aux communes environnantes d'adhérer à un CLEA (Comité Local d'Education Artistique), qui permettrait d'ouvrir la formation culturelle et artistique aux jeunes. Une réunion est prévue avec le chargé de mission, pour plus de détails sur ce projet.



FONTAINE LA GAILLARDE, le 23/02/2010
Le Maire, Jack JUIGNÉ :